



INSCRIPTION

SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES HONORAIRES

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez être inscrit(e) sur la liste des experts judiciaires honoraires de la cour d'appel de Nouméa.

Conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, ces derniers peuvent, à leur demande, être admis à l'honorariat après avoir atteint l'âge de soixante-cinq ans et avoir figuré pendant quinze ans sur une liste de cour d'appel ou pendant dix ans sur la liste nationale.

Vous voudrez bien remplir le formulaire ci-après afin de permettre d'évaluer :

- L'expérience acquise, tant dans votre spécialité qu'en matière de pratique expertale **depuis l'année de votre dernière inscription,**
- La connaissance acquise des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction, notamment au regard des formations que vous auriez suivies dans ce domaine **depuis l'année de votre dernière inscription,**

Pour répondre à cette exigence il vous est demandé de joindre **les états des expertises depuis l'année de votre dernière inscription, en utilisant impérativement les cadres types joints à la demande d'inscription, ainsi que les attestations de formation.**

Vous trouverez, en annexe :

- La nouvelle nomenclature telle qu'elle résulte de l'arrêté du 5 décembre 2022 et dans laquelle vous devez **obligatoirement suivre, sans en modifier ni le libellé ni le code,** la ou les spécialités où vous étiez précédemment inscrit(e) (cf. tableau de reclassement).

CONSTITUTION DU DOSSIER

L'assemblée générale des magistrats de la cour souhaite que la présentation des dossiers de candidature et des états de mission soit harmonisée. Vous devez **obligatoirement** renseigner **très précisément** le formulaire que vous trouverez ci-après.

Les listes d'experts prévues à l'article 1er du décret du 23 décembre 2004 sont dressées par les cours d'appel et par la Cour de cassation conformément à une nomenclature, qui se divise en branches (ex. : A ou F), rubriques (ex. : A.1 ou F.1 ou F.2) et spécialités (ex. : A.1.1 ou F.2.1 ou F1.20).

Le code et le libellé à renseigner est celui de la spécialité et, à défaut de spécialité, le code et le libellé de la rubrique.

Exemples :

- Indiquer **la spécialité D.6.1 Fiscalité personnelle et non la rubrique D.6. Fiscalité.**
- Indiquer **la rubrique A.5. Aquaculture.** car il n'existe pas de spécialité pour cette rubrique.

Les dossiers qui ne viseront pas une des spécialités de la nomenclature ou qui ne seront pas envoyés avant le 15 mars de l'année précédant l'année d'inscription (le cachet de la poste faisant foi) ne seront pas instruits et ne seront pas soumis à l'appréciation de l'assemblée générale des magistrats de la cour d'appel (quel qu'en soit le motif, aucune dérogation ne pourra être accordée).

Vous trouverez, en page 3, la **liste des pièces** qui doivent être **obligatoirement jointes** à votre dossier.

Nous appelons votre attention sur le fait que **la responsabilité de la constitution du dossier vous incombe.**

**ENVOI OU DÉPÔT DU DOSSIER (non relié et uniquement
les pages 5 à 18 du présent formulaire)**

Afin de permettre au service des experts d'instruire la demande, le dossier de candidature devra être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, par courriel ou déposé, **avant le 15 mars**, au chef de cabinet des chefs de cour, cour d'appel de Nouméa, rue de Metz, BP F4, 98848 NOUMEA Cedex (ressort où vous résidez ou exercez votre activité professionnelle principale).

LISTES DES PIÈCES A PRODUIRE

- ❑ **Lettre de motivation signée et curriculum vitae**
- ❑ Extrait d'acte de naissance avec filiation (nom des parents) si vous êtes né à l'étranger ou copie du livret de famille, copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité et, éventuellement, photocopie du titre de séjour
- ❑ Photocopie des diplômes et titres universitaires obtenus et, le cas échéant, leur **traduction**, par un expert assermenté, s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères
- ❑ Liste des publications et travaux effectués avec les références, **uniquement liées aux spécialités pour lesquelles vous demandez l'inscription**



DEMANDE D'ACCES A L'HONORARIAT SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES PRES LA COUR D'APPEL DE NOUMEA

(*) Tous les paragraphes de ce document doivent être impérativement **renseignés dans leur totalité (avec mention « néant » ou « sans objet » le cas échéant)**. Les tableaux peuvent être dupliqués si besoin. Le dossier d'inscription **ne doit pas être relié**. Seules les pages **4 à 16** (demande d'inscription) doivent être retournées.

**Loi du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires modifiée
Décret du 23 décembre 2004 modifié**

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT (*)

Remplissez **une seule** des deux sous-sections suivantes

1.1. Personne physique

Joignez les copies du livret de famille, de la carte nationale d'identité ou du passeport et, le cas échéant, du titre de séjour

Nom :
(pour les femmes mariées, nom de naissance suivi du nom marital)

Précisez le nom sous lequel vous souhaitez figurer dans l'annuaire :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département ou Pays : Nationalité :

Profession :

Situation de famille : Nom du conjoint :

Profession du conjoint :

Filiation :

Nom et prénom(s) du père :

Nom et prénom(s) de la mère :

1.2. Personne morale

Nom / Dénomination sociale :

Représentant légal :

N° d'immatriculation :

2. ADRESSES DU CANDIDAT (*)

Tout changement de coordonnées devra être porté **sans délai** à la connaissance du parquet.

2.1. Adresse postale et coordonnées téléphoniques et électroniques complètes de votre future activité d'expert honoraire.

Adresse postale :

.....

.....

.....

.....

N° tél : N° fax : N° portable :

Adresse électronique :

2.2. Adresse postale et coordonnées téléphoniques et électroniques complètes d'exercice de votre activité professionnelle principale

Précisez le nom de l'entreprise si elle figure sur la boîte aux lettres et **joignez un justificatif**

Adresse postale :

.....

.....

.....

.....

N° tél : N° fax : N° portable :

Adresse électronique :

2.3. Adresse postale et coordonnées téléphoniques et électroniques complètes de votre domicile personnel (représentant légal pour les personnes morales)

Adresse postale :

.....

.....

.....

.....

N° tél : Adresse électronique :

3. SPÉCIALITÉ(S) (*)

Vous référer obligatoirement à la nomenclature jointe en précisant impérativement le code et le libellé. **Saisissez une ligne par spécialité et par langue ou dialecte** pour la branche Interprétariat-Traduction.

3.1. Spécialité(s) où vous étiez inscrit(e)

Précisez la/les spécialité(s) où vous étiez inscrit(e) lors de votre dernière réinscription :
Indiquez, s'il y a lieu, votre orientation spécifique, à l'intérieur de chacune des spécialités
Précisez impérativement **la langue ou le dialecte** pour la branche Interprétariat-Traduction

Code	Libellé	Orientation/Langue

3.2. Spécialité(s) où vous sollicitez votre inscription en tant qu'expert honoraire

Précisez parmi la/les spécialité(s) du paragraphe 3.1. celle(s) où vous souhaitez être inscrit(e) :
Indiquez, s'il y a lieu, votre orientation spécifique, à l'intérieur de chacune des spécialités et en justifier
Précisez impérativement **la langue ou le dialecte** pour la branche Interprétariat-Traduction

Code	Libellé	Orientation/langue

4. DIPLÔMES - PUBLICATIONS – TRAVAUX LIES A LA/AUX SPECIALITE(S) DEMANDEE(S) (*)

4.1. Les diplômes, titres universitaires obtenus

(Joindre la photocopie des diplômes, leur équivalence et, le cas échéant, leur **traduction par un expert assermenté** s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères)

Diplômes et/ou titres universitaires	Date d'obtention

4.2. Les publications et/ou communications effectuées

Publications et/ou communications	Date

4.3. Travaux scientifiques, techniques ou professionnels réalisés

Travaux scientifiques, techniques ou professionnels	Date

5. VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ACTUELLE ET PRINCIPALE (*)

Êtes- vous : salarié auto entrepreneur fonctionnaire, agent non titulaire de droit public, ouvrier des établissements industriels de l'Etat professionnel relevant d'un ordre autre (précisez) :

Détaillez la nature des activités pour mettre en évidence le lien avec la spécialité demandée :

Pour les traducteurs et/ou interprètes indépendants, préciser le n° d'affiliation et joindre une attestation), pour les traducteurs et/ou interprètes salariés, préciser le nom et l'adresse de l'employeur

6. AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LE CANDIDAT, LES DÉCRIRE (*) (enseignement, activités de formation, mandat associatif, autres, ...) :

--

7. EXPÉRIENCE EXPERTALE

7.1. Activité pour l'ordre judiciaire

Période(s) durant la/lesquelles vous avez été inscrit(e) en qualité d'expert (joindre les notifications d'inscription et prestations de serment) :

Année d'inscription	Année de fin d'inscription	Cour d'appel

Nombre d'expertises effectuées à la demande d'une juridiction depuis votre dernière inscription :.....

Complétez le tableau récapitulatif des expertises en annexe 1 (**ne joignez aucune pièce**)

7.2. Connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instructions confiées à un technicien

Nombre de formations suivies :.....

Complétez le tableau récapitulatif des formations en annexe 2 (**joignez uniquement les attestations de présence**).

ETAT DES EXPERTISES POUR 20 __(*)

Cet état est à **remplir impérativement**, et à dupliquer si besoin, **pour chaque année d'exercice. Ne joignez aucune pièce.**

Ne doivent figurer que les expertises judiciaires (et non les expertises ordonnées par les juridictions administratives ou les commissions territoriales.

Dans la case « Observations », mentionner les difficultés ou incidents de procédure qui ont pu expliquer des retards ou des prorogations de délais (ex: difficultés relatives aux consignations, aux scellés notamment), les procédures de référé, les désignations comme sapiteur et non expert, les dossiers criminels, les dossiers concernant les mineurs. Pour les traducteurs/interprètes, préciser s'il s'agit d'une traduction ou d'un interprétariat.

- Annexe 1 (1) -

Nombre d'expertises ordonnées	
Nombre d'expertises refusées (présenter vos observations sur papier libre)	
Nombre d'expertises déposées dans l'année	
Nombre d'expertises déposées dans les délais impartis	

7.3. Activité pour le compte d'une ou plusieurs société(s) d'assurance

Cette rubrique doit être impérativement renseignée

Effectuez-vous ou avez-vous effectué des expertises pour le compte de compagnies d'assurances ou de mutuelles ? : OUI NON

Dans l'affirmative,

Précisez dans quel(s) domaine(s) (appréciation de préjudices économiques et financiers, réparation de dommages corporels...?)

Etes- vous lié avec une société d'assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme expert à ses côtés ? Apportez toute précision utile.

Quelle est la part (en pourcentage) de votre activité totale exercée pour le compte de ces sociétés sur les deux dernières années ?

.....

.....

Précisez le nombre de missions que vous avez effectuées au bénéfice de sociétés d'assurance au cours des deux dernières années.

.....
.....

Précisez le nom des sociétés d'assurance pour lesquelles vous êtes intervenu au cours des deux dernières années.

8. LE CANDIDAT EXERCE-T-IL DES FONCTIONS AUPRÈS DU TRIBUNAL DU TRAVAIL OU DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE ? (*)

OUI NON

Dans l'affirmative, lesquelles :.....
.....

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
(qui doit être impérativement datée et signée)

Je, soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et m'engage à porter à la connaissance du procureur général près la cour d'appel de Nouméa, chef de cabinet des chefs de cour, rue de Metz, BP F4, 98848 NOUMEA Cedex, toutes modifications susceptibles d'intervenir dans ma situation.

En outre,

J'affirme n'avoir été ni l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, ni l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, de radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation,

J'affirme ne pas avoir été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction, en application du titre V du livre VI du code de commerce,

J'affirme remplir les conditions d'inscription telles qu'elles sont définies à l'article 2 du décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires modifié, et m'engage à répondre aux sollicitations des juridictions, à accomplir ma mission d'expert avec diligence et à réaliser moi-même les expertises qui me seront confiées.

Fait à le.....

Signature

(*) Tous les paragraphes de ce document doivent être impérativement **renseignés dans leur totalité (avec mention « néant » ou « sans objet » le cas échéant)**. Les tableaux peuvent être dupliqués si besoin. Le dossier d'inscription **ne doit pas être relié**. Seules les pages **5 à 16** (demande de réinscription) doivent être retournées.